

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN

Objet : Délibération sur la validation de l'organigramme des services communaux
Délibération N° 02-2026

L'an deux mille vingt six et le vingt deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DELIGNIERES Patrick, Maire.

Convocation du 13 janvier 2026

PRÉSENTS : Michèle MARTIN, Patrick DELIGNIERES, Gérard CARTAUD, Claude MACARY, Cathy GIRARD, Rémi LEVALLOIS, Jacques VAISSE

Excusée : Lydia SAINTE FOIE

ABSENTS : Christopher DUFFORT, Cécile GUICHARD

Madame Michèle MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	Suffrages exprimés : 8
Présents : 7	Pour : 8
Pouvoir de vote de Lydia SAINTE FOIE à Patrick DELIGNIERES	Contre: 0 Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial du 15 décembre 2025,

Monsieur le Maire expose l'organigramme des service de la commune de Biran :

Organigramme des Services communaux



Délibération :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1 :** d'approuver l'organigramme des service de la commune de Biran
- **Article 2 :** d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Biran, le 22 janvier 2026



La secrétaire de séance
Michèle MARTIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick DELIGNIERES